

EXTRAIT DES REGISTRES DES ARRÊTES MUNICIPAUX

Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement Place BOICHUT

LE MAIRE DE LA VILLE DE GRAY

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L.2213-1 à L.2213-5 ;

VU le code de la route, notamment ses articles R.411-8 ; R 411-21-1 et R.417-10,

VU la demande de l'entreprise SIGNAUX GIROD en date du 11 juillet 2024 en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser le marquage de signalisation routière autour de la Place Boichut,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures temporaires pour régler la circulation et le stationnement, Place Boichut, afin d'assurer la sécurité des usagers pendant ces travaux,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place Boichut, l'entreprise SIGNAUX GIROD réalisera le marquage de signalisation routière entre le 29 juillet 2024 et le 30 août 2024.

Article 2 : Une gêne à la circulation sera ressentie pendant toute la durée de ces travaux. Celle-ci pourra s'effectuer en alternat par feux ou par panneaux avec une fermeture ponctuelle des différentes voies en cas de besoin.

Article 3 : Le stationnement sera ponctuellement interdit sur les emplacements réalisés par l'entreprise.

Article 4 : Toute la signalisation de chantier sera mise en place par l'entreprise et ceci sous son entière responsabilité.

Article 5 : Un balisage de la chaussée conforme à la réglementation en vigueur devra être mis en place à hauteur du chantier sous la responsabilité de l'entreprise.

Article. 6 : la réfection du chantier se fera conformément aux prescriptions du CCTP

Article 7 : L'entreprise veillera à préserver le droit des tiers.

Article 8 : Le Maire de la Ville de Gray est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville de Gray et ampliation sera transmise à :

- L'entreprise SIGNAUX GIROD
- Le Major de la Brigade Territoriale Autonome de Gray
- Le Commandant du Centre d'Intervention Principal de Gray
- Le Directeur du pôle technique de la Ville de Gray
- Le Responsable de la Police Municipale

Fait à Gray, le 11 juillet 2024

**Pour le Maire et par délégation,
Le directeur du pôle technique,**

Anthony GUINOISEAUX

